

OF-CFA MTE

Livret d'accueil des apprenants en situation de Handicap



Ce livret d'accueil vise à vous fournir toutes les informations clés concernant l'accessibilité de nos formations, les mesures d'accompagnement dédiées aux apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en œuvre.



Définition du handicap

- 1** La limitation d'activité ou la restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- 2** Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- 3** L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.



Liste des différentes reconnaissances et des aides liées au handicap

RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.

PPS : Délivré par la MDPH.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

AEEH : Délivrée par la CDAPH.

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI)

L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.



Référente handicap

L'OF-CFA MTE est doté d'une référente handicap dont la responsabilité est de garantir la prise en considération de l'accueil des apprenants en situation de handicap par tous les intervenants de notre organisme de formation, à savoir l'équipe administrative, l'équipe pédagogique, et les intervenants externes. La référente handicap veille également à assurer un accompagnement équitable des apprenants en situation de handicap.

En tant qu'interlocuteur privilégié, la référente handicap facilite vos démarches et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans des conditions optimales. Elle joue également le rôle de médiateur avec l'équipe pédagogique, l'entreprise et les partenaires externe, pour prendre en compte votre situation de handicap de manière appropriée.

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Contact de la référente handicap

Alexandra Bigot

a.bigot@ardress-formation.com

06.28.08.01.77



Accompagnement en 3 étapes

1 Parler de son handicap

Vous avez la possibilité de signaler votre handicap dès que vous postulez à une de nos formations. Il vous suffit de spécifier dans le formulaire de contact en ligne que vous êtes en situation de handicap et de joindre le justificatif correspondant (si vous en disposez d'un). Si vous préférez discuter de votre situation directement avec la référente handicap, vous pouvez simplement lui envoyer un mail ou l'appeler.

2 Adapter ma formation

Lors de l'entretien avec la référente handicap et la responsable pédagogique, des ajustements nécessaires seront discutés en collaboration avec vous. Ces aménagements peuvent varier en fonction de votre situation particulière (tiers-temps, support pédagogique adapté, aide à l'apprentissage).

3 Organiser le suivi de ma formation

Tout au long de votre formation, la référente handicap demeure à votre disposition, tout comme l'équipe pédagogique, afin de répondre à vos besoins éventuels. Nous surveillerons attentivement votre progression et assurerons une coordination efficace entre tous les intervenants. Si vous le souhaitez, la référente handicap peut également vous guider vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles nous sommes en relation.



Textes à consulter

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Annexes

[Annuaire des délégations régionales de l'AGEFIPH](#)

